

**Théâtre national de l’Odéon**

**2, rue Corneille**

**75006 Paris**

|  |
| --- |
| **CADRE DU MEMOIRE TECHNIQUE** |

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, SURVEILLANCE ET DE SECURITE DES SITES DU THEATRE NATIONAL DE L’ODEON (ODEON 6ème, ATELIERS BERTHIER & LOCAL COMMERCIAL A LA PLAINE SAINT-DENIS)**

**MARCHE N°2025-003**

**CADRE DU MEMOIRE TECHNIQUE**

Ce cadre est à utiliser par le candidat pour construire son mémoire technique, pièce à joindre impérativement à l’appui de son offre.

**Préambule**

La valeur technique le critère « technique » de l’offre sont des éléments importants d’appréciation de l’offre économiquement la plus avantageuse. Elle représente 50% de la note globale. Quant au critère RSO, il représente 10% de la note globale.

Il appartient donc au candidat d’apporter, à travers son mémoire technique accompagnant son offre financière, une réponse argumentée et étayée selon les différentes thématiques listées ci-après. **Ce mémoire ne peut, en aucun cas, être un document type de présentation de l’entreprise mais bien une réponse détaillée aux points listés pour le présent marché public.**

Le candidat veillera à la précision et à la qualité des informations fournies et qui sont les dispositions que le candidat a retenues pour établir ses prix, dans le respect des exigences figurant au dossier de consultation des entreprises. Celles-ci serviront à analyser les offres au regard des critères précisés dans le règlement de consultation et rappelés dans le présent document.

Cette liste n’est pas limitative. Le candidat, dans son mémoire technique, peut apporter en complément toute information ou joindre tout document qu’il juge nécessaire à la compréhension de son offre.

Le candidat, à travers ses réponses, s’engage sur les moyens dont il dispose et qu’il met en œuvre pour répondre plus particulièrement au cahier des charges.

**Valeur technique – notée sur 50 points,** appréciée en fonction des éléments contenus dans le mémoire technique :

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°1 : Organisation et continuité du service (stabilité du personnel, plan de remplacement en cas d’absence, continuité des postes, etc.) – 10 points :** |

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°2 : Qualifications et formations des agents (certifications obligatoires telles que le SSIAP1, SSIAP2, SSIAP3, SST, H0B0), plan de formation continue, etc.) – 10 points :** |

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°3 : Méthodologies d’intervention standard et situation particulière (contrôle d’accès, rondes de surveillance, gestion des incidents, maitrise du plan Vigipirate, etc.) – 10 points :** |

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°4 : Equipements et moyens matériels (radios, systèmes de contrôle des rondes, équipements de protection individuelle, conformité des tenues, etc.) – 10 points :** |

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°5 : Plan de contrôle interne et suivi qualité (fréquence et méthodologie des contrôles internes, reporting, suivi des prestations telles que la main courante, les réunions de suivi et les rapports d’activité, etc.) – 5 points :** |

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°6 : Capacité d’adaptation aux besoins spécifiques du Théâtre (améliorations continues, innovations en matière de sécurité, réactivité en cas d’évènements exceptionnels, etc.) – 5 points :** |

**Critère RSO – notée sur 10 points,** appréciée en fonction des éléments contenus dans le mémoire technique :

**Il ne s’agit pas d’exposer la politique générale de l’entreprise en matière de RSO mais de préciser les mesures qui seront prises concrètement dans le cadre du déploiement du présent marché.**

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°1 : Préoccupations environnementales : Le Titulaire veillera à préciser toutes les mesures prises afin de réduire l’empreinte environnementale de ses activités** **– 5 points** : * Matériaux et provenances des costumes ; * Fréquence et moyen de lavage de ces costumes ; * Emprunt des transports en commun ou de véhicules à faibles émissions ou électriques ; * Labels éventuellement obtenus en la matière ; * Etc. |

|  |
| --- |
| * **Sous-critère n°2 : Préoccupations sociales : Le Titulaire veillera à préciser toutes les mesures prises afin d’améliorer au maximum les conditions de travail et les avantages de ses salariés** **– 5 points** : * Comité social et économique (CSE) ; * Primes ; * Accompagnement tout au long de la carrière ; * Opportunités de formation ; * Labels éventuellement obtenus en la matière ; * Etc. |

Fait à :

Le :

(Cachet et signature)